

Pour des chutes à linge sécuritaires



Guy Bertrand
gbertrand@asstsas.qc.ca



Pierre Poulin
ppoulin@asstsas.qc.ca

Cet article a été publié dans la revue *ABLASQ* (vol. 32, mars 2016) et reproduit avec l'autorisation de l'Association des buanderies-lingeries et des associés de la santé du Québec.

Les chutes à linge sont des installations qui offrent un transport vertical facile du linge souillé dans les bâtiments hospitaliers. Elles évitent donc l'emploi d'équipements roulants pour acheminer le linge souillé des unités de soins vers la buanderie ou vers les lieux de stockage. Cette activité exige du temps et expose des personnes et des lieux propres à du matériel souillé.

La conception et la rénovation des chutes à linge sont généralement guidées par des normes portant essentiellement sur la protection des incendies et, parfois, sur la protection du public. En effet, on dénombre des cas de patients qui se sont lancés dans des chutes à linge. Par ailleurs, on déplore aussi plusieurs accidents de travailleurs frappés par des poches de linge qui proviennent de la chute.

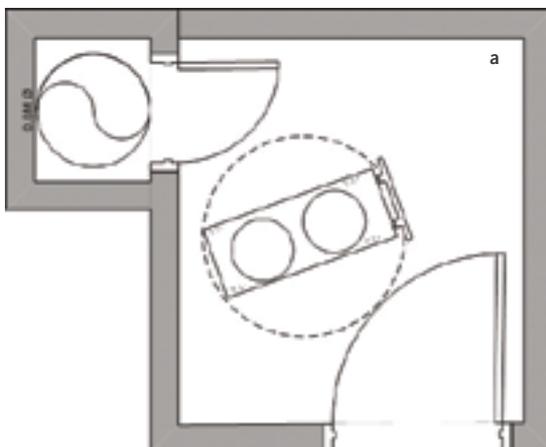
Nous vous présentons ici les critères de conception à considérer pour la prévention des incendies. Nous suggérons aussi des éléments clés visant la santé et la sécurité du personnel qui devra faire la manutention des poches de linge lors du chargement des chutes et de leur récupération, en bout de course, à la réception.

Concernant la protection contre les incendies, le Code du bâtiment stipule principalement les obligations présentées

On déplore plusieurs accidents de travailleurs frappés par des poches de linge qui proviennent de la chute.

dans l'**encadré**. Plusieurs exigences du Code du bâtiment ont une influence directe sur les conditions de travail du personnel. Nous les avons soulignées.

En ce qui concerne la fermeture automatique de la porte d'une chute, la pose d'un dispositif de retenue à délai est absolument nécessaire pour éviter le maintien de la porte alors qu'on doit insérer une poche de linge dans l'ouverture de la chute. Il en va de même pour la porte du local, dans lequel se trouve la chute, surtout si ce dernier est trop exigü pour y loger un chariot de linge et pour ma-



1. (a) Concept d'aménagement facilitant la manipulation sécuritaire des poches de linge, (b) porte basse avec dispositif de retenue à délai.



nœuvrer avec les poches. Concernant ce local, les dimensions minimales exigées par le Code définissent un espace beaucoup trop restreint pour y manœuvrer un chariot de façon sécuritaire. Avec un tel local, le chariot devra demeurer dans le corridor.

Par ailleurs, le Code prévoit que cet espace soit dédié à l'usage exclusif de la chute pour satisfaire aux exigences de prévention des incendies. Cet usage exclusif permettra également de conserver les dégagements utiles à la manutention des poches.

Enfin, un système de nettoyage par jet d'eau n'est obligatoire que pour la chute à déchet et serait d'ailleurs inutile pour une chute à linge. Cependant, cette dernière doit être munie d'un gicleur, conformément au règlement.

Voici d'autres recommandations qui concernent l'accès à la chute.

- **L'ouverture de la chute et sa position dans le local doivent favoriser une manutention dans de bonnes postures.** Ainsi, on favorisera des ouvertures basses qui offrent un accès plus facile. Privilégier les grandes ouvertures tout en respectant la norme du Code du bâtiment (maximum 60 % de la surface de descente) et permettre une ouverture de la porte à 90° minimum. Le sens de l'ouverture de la porte est également important. La **photo 1** montre une porte dont l'ouverture dégage l'espace de travail et pour laquelle il est facile d'installer un dispositif de retenue à délai au mur.

Les portes des différents étages doivent être interverrouillées afin d'éviter l'utilisation simultanée sur plus d'un étage.

- **Les portes des différents étages doivent être interverrouillées** afin d'éviter l'utilisation simultanée sur plus d'un étage. De plus, sécuriser également la porte d'entrée du local assure que seules les personnes autorisées accèdent à la chute, ce qui limite le risque d'accident pour les clients.
- **Finalement, il faut que le local soit bien éclairé** et que toutes les surfaces soient faciles d'entretien.



OBLIGATIONS EN PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - CODE DU BÂTIMENT

3.6.3 VIDES TECHNIQUES VERTICAUX ET INSTALLATIONS TECHNIQUES

3.6.3.3 DESCENTES DE LINGÉ ET VIDE-ORDURES

- 2) Les gaines qui renferment une descente de linge ou un vide-ordures doivent avoir un degré de résistance au feu conforme au paragraphe 3.6.3.1.1) et d'au moins :
 - a) 1 h, si le débouché est muni d'un dispositif d'obturation à enclenchement automatique, maintenu en position ouverte par un maillon fusible ; ou
 - b) 2 h, si le débouché n'est pas muni d'un tel dispositif.
- 4) Les vidoirs des vide-ordures ou des descentes de linge doivent :
 - a) avoir une surface d'au plus 60 % de la section de la descente ; et
 - b) être munis de dispositifs d'obturation conçus pour se refermer automatiquement et s'enclencher après chaque utilisation.
- 5) Les vidoirs de vide-ordures ou des descentes de linge doivent être situés à l'intérieur d'un local ou d'un compartiment :
 - a) dont aucune dimension n'est inférieure à 750 mm ;
 - b) isolé du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu d'au moins 45 min ;
 - c) prévu exclusivement à cette fin ; et
 - d) qui ne donne pas directement sur une issue.
- 6) Des gicleurs doivent être installés au sommet des vide-ordures et des descentes de linge, ainsi que tous les 2 étages et dans les locaux ou conteneurs où ils débouchent.
- 7) Il faut isoler le local d'arrivée d'une descente de linge du reste du bâtiment par une séparation coupe-feu d'au moins 1 h.
- 8) Les vide-ordures doivent être équipés, à leur sommet, d'une installation de nettoyage par jet d'eau.

À la réception de la chute

Deux types de dangers guettent les travailleurs à l'endroit où les poches de linge aboutissent : se faire frapper par l'une d'elles et se blesser lors de la manutention.

Pour éviter les collisions avec les poches, plusieurs options sont possibles. Il faut privilégier les dispositifs qui verrouillent automatiquement les accès aux chutes sur les étages dès qu'une personne pénètre dans l'aire de réception. De cette manière, il est possible de manœuvrer de façon sécuritaire sous ou à proximité de la chute. Un dispositif dont la commande doit être actionnée manuellement par la personne présente peut aussi être un choix intéressant. Cependant, ce système est moins fiable puisqu'il exige un geste du travailleur.

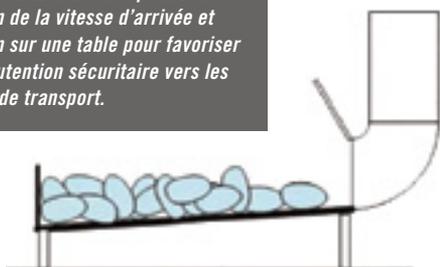
Pour ce qui est de la manutention des poches, différentes stratégies s'appliquent, selon que le linge est traité dans l'établissement ou par un fournisseur de service externe. Idéalement, il faut éviter toute manutention des poches. Leur réception directement dans des chariots est l'option la plus intéressante si le linge demeure sur place pour ensuite être transporté à la buanderie et si du personnel remplace les chariots pleins au moment opportun.

Si la réception dans des chariots n'est pas applicable, il faut opter pour un concept qui facilite la manutention des poches. La pire situation serait de laisser les poches s'accumuler sur le sol, d'autant plus que cela forme des amas importants (**photo 2**)

La **photo 3** montre la réception sur une table d'une hauteur facilitant la saisie des poches, ce qui améliore les conditions de manutention. L'utilisation d'un convoyeur est aussi une option intéressante (**photo 4**).



3. Entrée horizontale des poches avec réduction de la vitesse d'arrivée et réception sur une table pour favoriser une manutention sécuritaire vers les chariots de transport.



Deux types de dangers guettent les travailleurs à l'endroit où les poches de linge aboutissent : se faire frapper par l'une d'elles et se blesser lors de la manutention.

Dans tous les cas, il faut éviter l'arrivée directe des poches du conduit vertical sans aucun dispositif de ralentissement. Concevoir plutôt une sortie horizontale ou, encore, des déflecteurs pour stopper partiellement la descente.

S'impliquer directement dès la phase de conception de la chute à linge dans les projets de construction permet d'éviter que seuls les critères du Code du bâtiment soient pris en considération, et que des risques et des coûts de réfection surviennent par la suite.

Une grande partie des risques peuvent être éliminés ou réduits par des réaménagements et des systèmes de contrôle adéquats. Les conseillers de l'ASSTSAS peuvent vous accompagner pour définir avec vous les meilleures options d'aménagement. N'hésitez pas à communiquer avec nous. ■

RÉFÉRENCES

CNRC. Code national du bâtiment, Canada, 2005, volume 1, division B, partie 3.
ASSTSAS. *Chutes à linge*, webinaire (asstsas.qc.ca/webinaire-2013-004).



4. Convoyeur pour récupérer les poches de linge à la réception de la chute et les acheminer au chariot de transport.